

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE
TENUE LE 30 JANVIER 2018, À 18 H, AU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, CAMPUS DE ROUYN-NORANDA

Présents

Éric Aubin, directeur des études	Jean-François Lacroix
Patrick Bédard	Simon Laliberté
Yves Bédard	Claire Maisonneuve
Marie-Luce Bergeron, vice-présidente	Guillaume Marquis
Sylvain Blais, directeur général	Béatriz Mediavilla
Miguel Charlebois	Julie Perron
Isabelle Chartrand	André Rouleau, président
Robert Cloutier	Anne-France Thibault
Klaude Hallé	

Absents

Luc Brassard	Marcel H. Jolicoeur
Vincent Guimont	

Observateurs

Pascale Gagné, agente de soutien administratif
Diane Landriault, secrétaire générale

Invités

Ann Bureau, coordonnatrice du programme et enseignante au département de Techniques policières
Alexia Marucchi-Foino, enseignante au département de Sciences sociales
Jean-François Nolet, conseiller pédagogique à la Direction des études
Louis Perreault, directeur des services administratifs
Caroline Rioux, directrice adjointe des études, développement pédagogique
Vincent Rousson, directeur du campus de Val-d'Or

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte et régulièrement constituée.

Le président souhaite la bienvenue à quatre nouveaux membres, soit : Miguel Charlebois, représentant du personnel enseignant, Isabelle Chartrand, représentante des diplômés et des diplômées du Cégep, Robert Cloutier, représentant des parents pour le campus d'Amos et Anne-France Thibault, représentante des entreprises.

2. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour. Il annonce des modifications dans l'ordre de présentation des sujets, de sorte que les points de correspondance et d'information soient traités en fin de rencontre :

1. Ouverture la réunion par le président et vérification du quorum
2. Intervention de l'assistance
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Procès-verbaux du conseil d'administration
5. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif
6. Période réservée aux invités
7. Présentations pour prise de décision
8. Présentations sans prise de décision
9. Correspondance et information
10. Émission de diplômes
11. Affaires diverses
12. Dossiers à huis clos
13. Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Marie-Luce Bergeron, il est unanimement résolu, ***d'adopter l'ordre du jour en suivant l'ordre de présentation proposé.***

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4. PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.1. ADOPTION ET SUIVIS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2017

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Julie Perron, il est unanimement résolu, ***d'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration tenue le 28 novembre 2017.***

4.2. DÉPÔT DU TABLEAU DES SUIVIS

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose le tableau des suivis.

PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5. PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF

5.1. DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 28 NOVEMBRE 2017

La secrétaire générale, Diane Landriault, dépose, à titre d'information, le procès-verbal de la réunion ordinaire du comité exécutif tenue le 28 novembre 2017.

PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

6. PÉRIODE RÉSERVÉE AUX INVITÉS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7. PRÉSENTATIONS POUR PRISE DE DÉCISION

7.1. DEMANDE DE PROGRAMME EN TECHNIQUES DE PILOTAGE D'AÉRONEFS

Le directeur du campus de Val-d'Or, Vincent Rousson, présente le projet de mise en place du programme Techniques de pilotage d'aéronefs.

CA-3075

CONSIDÉRANT la difficulté actuelle des compagnies régionales d'aviation à recruter et à retenir des pilotes;

CONSIDÉRANT l'augmentation anticipée des besoins de nouveaux pilotes, en raison des nombreux départs à la retraite prévus et de l'augmentation des offres de transport aérien pour le domaine minier;

CONSIDÉRANT le nombre important de candidates et candidats refusés à l'admission dans le seul Cégep où ce programme est actuellement offert;

CONSIDÉRANT la volonté des compagnies desservant l'Abitibi-Témiscamingue et le Nord québécois d'accroître le nombre de pilotes autochtones dans leur effectif;

CONSIDÉRANT la demande au Cégep, de la part des compagnies *Air Creebec*, *Propair*, *Air Inuit* et *PALairlines*, d'offrir ce programme sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT le soutien de ces compagnies aériennes, de l'Aéroport régional de Val-d'Or et d'Avionnerie Val-d'Or à faire de ce projet une réussite;

CONSIDÉRANT l'appui des compagnies aériennes pour soutenir le Cégep dans le recrutement d'enseignantes et d'enseignants spécialisés en aviation;

CONSIDÉRANT les caractéristiques du terrain de l'aéroport régional de Val-d'Or permettant d'accueillir le programme Techniques de pilotage d'aéronefs;

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Cégep et le CREA Kitci Amik, le Centre régional d'éducation des adultes de la communauté autochtone du Lac Simon, qui favorise la transition secondaire-collégial des étudiants et des étudiantes autochtones;

CONSIDÉRANT les appuis des partenaires autochtones du Cégep;

CONSIDÉRANT les appuis des partenaires régionaux du Cégep;

CONSIDÉRANT les orientations du *Plan stratégique de développement* du Cégep, notamment l'orientation 3 « *Un collège ouvert aux autochtones* », qui prévoit « l'augmentation du patrimoine académique postsecondaire des Autochtones » et « l'offre de programmes adaptés aux étudiants et aux étudiantes autochtones ».

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Klaude Hallé, il est unanimement résolu ***de présenter une demande au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur afin que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue puisse offrir le programme Techniques de pilotage d'aéronefs, lequel sera axé sur le développement prioritaire d'une main-d'œuvre autochtone.***

7.2. MODIFICATIONS AU PROGRAMME TECHNIQUES POLICIÈRES

La directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux, ainsi que Ann Bureau, coordonnatrice du programme et enseignante au département de Techniques policières, présentent les modifications proposées au programme Techniques policières.

CA-3076

CONSIDÉRANT les modifications au programme ministériel Techniques policières;

CONSIDÉRANT l'obligation de mettre en œuvre une version locale conforme au nouveau programme ministériel dès la session Automne 2018;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études à ces modifications (résolution 254-CdE-04).

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Claire Maisonneuve et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***d'adopter les modifications au programme Techniques policières telles que proposées par la commission des études.***

7.3. MODIFICATIONS MINEURES AU PROGRAMME SCIENCES HUMAINES

La directrice adjointe des études, développement pédagogique, Caroline Rioux, ainsi que Alexia Marucchi-Foino, enseignante au département de Sciences sociales présentent les modifications proposées au programme Sciences humaines.

Compte tenu des modifications proposées au programme, et du fait que ses conditions d'emploi pourraient être touchées par les changements proposés au programme, et après avoir exprimé ses commentaires sur le sujet, l'enseignant en histoire et représentant syndical, membre du conseil d'administration Miguel Charlebois, se retire de l'assemblée le temps des délibérations afin d'éviter toute situation de conflit d'intérêts.

CA-3077

CONSIDÉRANT la baisse de l'effectif étudiant dans ce programme dans les trois campus;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir une offre de cours variée et équitable dans les trois campus, et qui respecte le profil de l'étudiant;

CONSIDÉRANT la volonté de maintenir des cours au choix de l'étudiant ou de l'étudiante en troisième et quatrième session dans ce programme dans les trois campus;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études à ces modifications (résolution 254-CdE-03).

Sur une proposition de Klaude Hallé, appuyée par Marie-Luce Bergeron et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***d'adopter les modifications au programme Sciences humaines telles que proposées par la commission des études.***

7.4. PROGRAMME ARTS, LETTRES ET COMMUNICATION, OPTION LANGUE DES PREMIÈRES NATIONS – INSTITUTION KIUNA

Le directeur des études Éric Aubin introduit Jean-François Nolet, conseiller pédagogique à la direction des études, lequel présente le projet de mise en place du programme *Arts, lettres et communication, option Langue des Premières Nations* à l'Institution Kiuna.

CA-3078

CONSIDÉRANT le nouveau programme ministériel Arts, lettres et communication, Premières Nations – option Langues, qui existe en version francophone et en version anglophone;

CONSIDÉRANT que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est autorisé à offrir la version francophone de ce programme en vue de pouvoir y admettre des étudiants et des étudiantes à l'Institution Kiuna;

CONSIDÉRANT le développement de versions locales du programme francophone et anglophone arrimées entre elles, conjointement entre le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, le Collège Dawson et l'Institution Kiuna;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études du Collège Dawson à ce projet de version locale du programme;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue à ce projet de version locale du programme (résolution 254-CdE-05).

Sur une proposition de Julie Perron, appuyée par Jean-François Lacroix et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***d'adopter le nouveau programme Arts, lettres et communication, Premières Nations – option Langues, Institution KIUNA tel que proposé par la commission des études.***

7.5. DEVIS D'AUTOÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES MÉCANISMES D'ASSURANCE QUALITÉ POUR LA COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Le directeur général, Sylvain Blais, et le directeur des études, Éric Aubin, présentent le devis d'autoévaluation de l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité pour la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

CA-3079

CONSIDÉRANT l'opération, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC), de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges;

CONSIDÉRANT que le processus d'évaluation débute par une autoévaluation faite par le collège;

CONSIDÉRANT le calendrier d'évaluation de la CÉEC qui prévoit le dépôt du rapport d'autoévaluation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue en novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'avis favorable reçu de la commission des études à ce devis d'autoévaluation (résolution 254-CdE-06).

Sur une proposition de Patrick Bédard, appuyée par Robert Cloutier et sur la recommandation du directeur des études, il est résolu ***d'adopter le devis d'autoévaluation de l'efficacité des mécanismes d'assurance qualité tel que proposé par la commission des études.***

Miguel Charlebois demande le vote sur cette proposition.

En faveur de la proposition :14

Contre la proposition : 2

Abstentions : 0

La proposition est donc adoptée à la majorité.

7.6. LOI FAVORISANT LE RESPECT DE LA NEUTRALITÉ RELIGIEUSE DE L'ÉTAT ET VISANT NOTAMMENT À ENCADRER LES DEMANDES D'ACCOMMODEMENTS POUR UN MOTIF RELIGIEUX DANS CERTAINS ORGANISMES – NOMINATION D'UN CONSEILLER OU CONSEILLÈRE

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les responsabilités qui incombent au Cégep à la suite de l'adoption de la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.*

CA-3080

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a adopté le 18 octobre dernier, la *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes;*

CONSIDÉRANT QU'une disposition de cette loi prévoit la nomination d'un répondant ou d'une répondante en matière d'accommodements, qui aura pour fonctions de conseiller la plus haute autorité d'un organisme en matière d'accommodements et de formuler des recommandations ou des avis dans le cadre des demandes de traitement reçues;

CONSIDÉRANT QU'il est de la responsabilité du conseil d'administration de désigner le membre du personnel qui assumera cette responsabilité.

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Jean-François Lacroix, il est unanimement résolu ***de désigner Kathleen Longpré, directrice des ressources humaines, à titre de répondante en matière d'accommodements tel que le prévoit la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes.***

7.7. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – DIRECTION ADJOINTE À LA DIRECTION DES ÉTUDES – ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le directeur des études, Éric Aubin, informe les membres du conseil de la nécessité de combler le poste de direction adjointe des études, organisation pédagogique à la suite du départ de Joël Gagné.

CA-3081

CONSIDÉRANT QUE monsieur Joël Gagné, directeur adjoint à la direction des études – organisation pédagogique a quitté ses fonctions le 8 janvier dernier;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste stratégique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il y a lieu de procéder rapidement au recrutement d'une personne pour assurer le remplacement et donc, de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le « *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel* » du Cégep, il est requis de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité de sélection.

Il est proposé par Guillaume Marquis, appuyé par Marie-Luce Bergeron, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Patrick Bédard et Robert Cloutier à titre de représentants du conseil d'administration du Cégep ainsi que Yves Bédard à titre de substitut. Ce comité sera également composé du directeur des études, de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep.**

7.8. CRÉATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION – DIRECTION DU SERVICE DES AFFAIRES ÉTUDIANTES ET DES COMMUNICATIONS

Le directeur général, Sylvain Blais, annonce aux membres du conseil, le départ prochain de la directrice du Service des affaires étudiantes et des communications.

CA-3082

CONSIDÉRANT QUE Nicole Langlais, directrice actuelle du Service des affaires étudiantes et des communications a annoncé son départ et quittera ses fonctions en juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste stratégique au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'il y a lieu de procéder rapidement au recrutement d'une personne pour assurer le remplacement et donc, de former un comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE selon le « *Programme de recrutement, de sélection et d'engagement du personnel* » du Cégep, il est requis de désigner deux membres du conseil d'administration pour participer à ce comité de sélection.

Il est proposé par Sylvain Blais, appuyé par Claire Maisonneuve, et unanimement résolu **de former un comité de sélection et de nommer Guillaume Marquis et Yves Bédard à titre de représentants du conseil d'administration du Cégep ainsi que Anne-France Thibault à titre de substitut. Ce comité sera également composé du directeur général, de la directrice des ressources humaines et d'un cadre du Cégep.**

7.9. MANDAT DU DIRECTEUR DES ÉTUDES ET NOMINATION DU COMITÉ DE RENOUVELLEMENT

Le directeur des études, Éric Aubin, se retire de l'assemblée.

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres de la demande de renouvellement de mandat du directeur des études.

CA-3083

CONSIDÉRANT le *Règlement 4 sur la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général ou du directeur des études*;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6 de ce règlement encadre l'ensemble des actions devant être portées dans le cadre d'un renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 6.5 stipule que le conseil d'administration doit nommer un comité de renouvellement de mandat, lequel doit être composé de trois personnes, à savoir : le directeur général, le président du conseil, et un troisième membre visé aux paragraphes 1 à 3 de l'article 2.1 du *Règlement général de régie interne*, soit un membre nommé par la ministre, un représentant des diplômés du Cégep ou un parent;

CONSIDÉRANT la présentation du processus de renouvellement du mandat du directeur des études.

Il est proposé par Robert Cloutier, appuyé par Marie-Luce Bergeron, et unanimement résolu :

- **de nommer Patrick Bédard, comme troisième membre visé aux paragraphes 1 à 3 de l'article 2.1 du Règlement général de régie interne;**
- **d'organiser une première réunion de travail afin de valider le processus de renouvellement proposé et de déterminer les prochaines étapes.**

PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8. PRÉSENTATIONS SANS PRISE DE DÉCISION

8.1. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2 A) SUR LES DROITS D'ADMISSION, LES DROITS D'INSCRIPTION ET LES DROITS AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, B) SUR LES DROITS DE TOUTE AUTRE NATURE

CA-3084

Le directeur des études, Éric Aubin, donne avis de motion que des modifications seront soumises à l'occasion de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration au *Règlement sur les droits d'admission, les droits d'inscription et les droits afférents aux services d'enseignement collégial* (No 2 A) de même qu'au *Règlement sur les droits de toute autre nature* (No 2B).

Ces modifications, rendues nécessaires à la suite de la modification du *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), portent principalement sur le retrait des droits de scolarité de 2\$ / période de cours pour les étudiants et les étudiantes à temps partiel d'un programme conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

8.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 5 SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ET L'ADMISSION À L'ENSEIGNEMENT RÉGULIER (5A) ET À LA FORMATION CONTINUE (5B)

CA-3085

Le directeur des études, Éric Aubin, donne avis de motion que des modifications seront soumises à l'occasion de la prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration au *Règlement sur la réussite scolaire et l'admission à l'enseignement régulier* (No 5-A) et à *la formation continue* (No 5-B). Ces modifications, rendues nécessaires à la suite de l'adoption d'une révision au *Règlement sur le régime des études collégiales* (RREC), portent principalement sur :

- La réduction de la période minimale d'interruption des études à temps plein pour une admission au DEC sur la base d'une formation et une expérience jugées suffisantes, période qui passerait de 36 à 24 mois.
- Des modifications aux conditions d'admission aux programmes d'études conduisant à une Attestation d'études collégiales (AEC), notamment le retrait du délai de carence d'une année pour les titulaires d'un Diplôme d'études professionnelles (DEP).

8.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 12 SUR LA GESTION FINANCIÈRE ET MATÉRIELLE

CA-3086

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, avait donné avis de motion, à l'effet que le nouveau *Règlement sur la gestion financière et matérielle* serait présenté au cours de l'année 2017-2018. Cette présentation sera réalisée lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration du 27 mars 2018.

Le nouveau Règlement porte notamment sur les règles d'approbation des budgets, l'engagement et l'évaluation de l'auditeur indépendant ou de l'auditrice indépendante, l'approbation et les informations à fournir au rapport financier annuel et trimestriel, la responsabilité de la gestion budgétaire courante et la responsabilité des membres du personnel.

8.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 8 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CA-3087

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, donne avis de motion sur la modification du *Règlement sur la politique d'achat*, qui est remplacé par le *Règlement sur la gestion contractuelle*. Ce règlement sera présenté pour adoption, à la prochaine assemblée du conseil d'administration, le 27 mars 2018.

Le Règlement porte notamment sur les règles concernant l'acquisition et la location de biens et services et l'octroi de contrats de construction, le processus d'acquisition et le processus des appels d'offres.

8.5. AVIS DE MOTION – ABROGATION DU RÈGLEMENT 6 QUI A POUR BUT DE DÉLÉGUER AU COMITÉ EXÉCUTIF LES DROITS, POUVOIRS ET OBLIGATIONS D'EMPRUNTER À LONG TERME

CA-3088

Le directeur des services administratifs, Louis Perreault, donne avis de motion, à l'effet que le Règlement 6 « QUI A POUR BUT DE DÉLÉGUER AU COMITÉ EXÉCUTIF LES DROITS, POUVOIRS ET OBLIGATIONS D'EMPRUNTER À LONG TERME » sera abrogé lors de l'assemblée du 27 mars 2018. Cette abrogation est justifiée par le fait qu'il s'agit d'une résolution visant la délégation des actes administratifs se rapportant aux emprunts à long terme, qui a été adoptée en 1991 et modifiée en 1992.

Cette délégation se rapportant aux emprunts à long terme est déjà prévue au nouveau *Règlement sur la gestion financière et matérielle*, lequel sera présenté pour adoption au Conseil d'administration du 27 mars 2018.

8.6. RAPPORTS DU CENTRE TECHNOLOGIQUE DES RÉSIDUS INDUSTRIELS (CTRI) – BILAN ANNUEL 2016-2017, ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2017, PLAN D'ACTION 2017-2018

Le directeur général, Sylvain Blais, présente le bilan annuel 2016-2017 et les états financiers du Centre technologique des résidus industriels (CTRI) au 30 juin 2017, ainsi que le plan d'action 2017-2018.

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

9.1. DEMANDES D'ADMISSION AU 2^E TOUR – HIVER 2018

Le directeur des études, Éric Aubin présente les demandes d'admission au 2^e tour de l'hiver 2018. Une hausse de 9% est constatée, pour un total de 108 demandes d'admission, soit 19 de plus qu'à la même période l'an dernier.

Par ailleurs, le directeur des études souligne la performance des étudiantes et des étudiants en Soins infirmiers qui se sont démarqués aux examens professionnels de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec. Les diplômées du collège, des campus de Rouyn-Noranda et de Val-d'Or, ont obtenu un taux de réussite de 88 % à l'examen qui s'est déroulé à l'automne 2017. Ce taux

s'établit à 74,1 % pour l'ensemble de la province. Il s'agit de la seizième fois dans les dix-neuf dernières années que les résultats des étudiantes du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue sont au-dessus de la moyenne provinciale de réussite.

À cet égard, il est proposé par Sylvain Blais, appuyé par Béatriz Mediavilla et unanimement résolu, ***de féliciter l'ensemble des membres du personnel qui œuvrent de près ou de loin au département de Soins infirmiers pour leur contribution significative à la réussite des étudiantes et des étudiants. Les membres du conseil tiennent à remercier l'engagement et la rigueur de chacun d'entre eux.***

9.2. PROJET EN HYDROMÉTALLURGIE ET PÔLE RÉGIONAL EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'un projet de *Pôle régional en enseignement supérieur en Abitibi-Témiscamingue* qui a été déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en collaboration avec l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT). Ce projet vise à augmenter la capacité de recherche et d'innovation dans le secteur des métaux stratégiques. Un autre projet pourrait être déposé par le Cégep et l'UQAT, soit un projet de Pôle régional visant la formation et l'enseignement aux Premières nations.

9.3. COMPLEXE SPORTIF

Le directeur général, Sylvain Blais, présente les développements liés au projet de complexe sportif à Rouyn-Noranda. Le Cégep est sur le point de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les établissements d'enseignement du territoire de Rouyn-Noranda se sont associés pour le financement d'un projet de complexe aquatique. La Ville de Rouyn-Noranda est également impliquée dans cette démarche. Le Cégep sera le promoteur du projet.

Le directeur général informe aussi les membres qu'un second projet est en réflexion entre le Cégep et l'UQAT, soit un projet de clinique médicale.

9.4. FINANCEMENT DES CÉGEPS

Le directeur général, Sylvain Blais, commente le *Mémoire sur la révision du modèle d'allocation des ressources aux collèges d'enseignement général et professionnel*, lequel a été rédigé par un regroupement de cégeps ayant des centres d'études, des campus et des collèges constituants.

Il commente également le Mémoire de la Fédération des cégeps ayant pour titre *Modèle de financement renouvelé pour les cégeps en évolution*.

Ces mémoires ont été déposés à un comité d'experts désigné par la ministre, afin d'analyser et de revoir, s'il y a lieu, le modèle de financement des cégeps.

9.5. PUBLICATION MENSUELLE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU CÉGEP

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration qu'à compter de l'exercice financier 2018-2019, les cégeps devront transmettre leurs résultats financiers sur une base mensuelle. Actuellement, cet exercice est réalisé trimestriellement. Il s'agit donc d'une reddition de compte additionnelle pour le Cégep.

9.6. AGRANDISSEMENT DU COMPLEXE – INSTITUTION KIUNA

Le directeur général, Sylvain Blais, informe les membres du conseil d'administration, de l'autorisation du projet d'agrandissement du Centre d'études collégiales des Premières nations – Kiuna, par la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, Hélène David.

ÉMISSION DE DIPLOMES

10. ÉMISSION DE DIPLOMES

10.1. ÉMISSION DE DIPLOMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC)

CA-3089

Sur une proposition de Guillaume Marquis, appuyée par Isabelle Chartrand, et sur la recommandation du directeur des études, il est unanimement résolu ***de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) pour toutes les personnes y ayant droit conformément à la liste ci-annexée, établie et vérifiée par le registraire. (Annexe 1)***

AFFAIRES DIVERSES

11. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

DOSSIERS À HUIS CLOS

12. DOSSIERS À HUIS CLOS

Aucun sujet traité à ce point de l'ordre du jour.

LEVÉE DE LA SÉANCE

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 21 h sur une proposition de Patrick Bédard.

Président,

Secrétaire générale,

André Rouleau

Diane Landriault